AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

DLP -3-3-72 273375

Abonnement Annuel

N° I37 - FEVRIER I972
1° supplément

TRAITEMENTS D'HIVER AU VIGNOBLE

Les traitements d'hiver du vignoble concourent à l'élimination de certains ravageurs (pyrale, cochenilles, érinose, acariose) et à la lutte contre l'esca et l'excoriose.

Quel que soit le ou les parasites visés, il est toujours nécessaire d'effectuer une pulvérisation abondante et méticuleuse; le travail à la lance est indispensable. Il est contre indiqué d'utiliser des appareils à grand travail, des pulvérisateurs pneumatiques.

Les huiles d'anthracène jaunes permettent de combattre les cochenilles, l'acariose, ainsi que l'excoriose.

L'arsénite de soude possède des propriétés insecticides et fongicides qui permettent son utilisation contre la pyrale, l'excoriose, l'esca.

L'association d'arsénite de soude et d'huile d'anthracène jaune peut être avantageuse.

Les traitements d'hiver doivent être exécutés au moins deux semaines après la taille, et être terminés avant le début du débourrement.

L'arsénite de soude est un poison qui sera utilisé avec beaucoup de précautions (vêtements spéciaux , s'abstenir de fumer ; se laver soigneusement après l'exécution du traitement).

Dans le cas où les traitements visant l'excoriose ne pourraient être exécutés, des traitements de post-débourrement seront possibles très près de la pluie contaminatrice :

I° traitement	50% des bourgeons au stade C - D
2° traitement	50% des bourgeons au stade D - E

Utiliser le Mancozèbe (280 g de MA/hl) , Folpel (280 g MA/hl) , Propinèbe (280 g MA/hl) ou Dichlofluanide (I50 g MA/hl).

L.L.TROUILLON

RHIZOCTONE VIOLET DE L'ASPERGE

Indépendamment de diverses mesures générales, d'ordre cultural surtout, que l'on doit respecter pour éviter l'installation d'une aspergière en terre susceptible d'être contaminée par la maladie et pour limiter certains risques dus à des facteurs favorisants, la désinfection des griffes avant plantation est une excellente précaution.

Si elle n'a pas déjà été pratiquée par le pépiniériste elle sera réalisée en trempant les griffes pendant I5 minutes dans de l'eau de javel à I2° chlorométrique (soit un sachet de 250 cc. du commerce à 48° chlorométrique dans un litre d'eau). Laisser égoutter et rincer abondamment à l'eau courante. Planter de suite après.

P. CHRESTIAN

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLÉ

Tirage du 29 février I972: 2575 exemplaires
Précédent bulletin n° I37 du II février.

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P6

MONILIA

Sur abricotier le renouvellement de la protection est nécessité par l'hygrométrie élevée qui a suivi les précipitations abondantes enregistrées depuis le 12 février.

Sur pêcher la nécessité d'un traitement deviendra impérative si de nouvelles pluies se produisent pendant la floraison.

Sur abricotier et pêcher, utiliser le Benomyl, le méthylthiophanate.

THRIPS

Les pêches et les nectarines présentent parfois des déformations consécutives à des piqûres de thrips. Ces minuscules insectes piquent l'ovaire dès la fécondation des fleurs. Dans les vergers attaqués en 1971 un traitement au lindane évitera les dégâts. Ce traitement sera mis en place lorsque les abeilles ne visiteront plus les fleurs.

TEIGNE DU CERISIER

Dans les plantations où des dégâts ont été constatés en 1971, exécuter un traitement jusqu'au stade B avec un colorant organique,
jusqu'au stade C avec un oléoparathion.

L.L. TROUILLON

POIRIER -

Le Psylle du poirier fait preuve d'une grande activité. De nombreuses pontes sont déposées et, dans les zones "précoces" des oeufs ont éclos. Rappelons que, dès leur éclosion, les jeunes larves pénètrent dans le bourgeon lorsque les écailles commencent à s'écarter. Plusieurs traitements peuvent être envisagés :

1°/ Pulvérisation d'un colorant nitré en mélange ou non avec une huile (huile jaune)

ou :

2°/ Pulvérisation d'un oléoparathion ou d'un pesticide type Methidathion si, notamment, une quantité importante d'oeufs a éclos.

Dans tous les cas il est recommandé d'adjoindre à la bouillie un fongicide à base de cuivre. Ceci dans le but de lutter contre la Tavelure et les divers chancres bactériens du poirier.

M. BEZUT